

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC



WILLEM DEN HENGST & ASSOCIÉS
ARCHITECTES-PAYSAGISTES CONCEPTEURS-URBAINS
VRD INGENIEURS-CONSEILS
04 50 71 13 42 - willem.den-hengst@wanadoo.fr

REQUALIFICATION DU SITE DES ILETTES A SALLANCHES

ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

REFERENCE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE : N°24000200/38

REPONSES AUX DEMANDES DE COMPLEMENT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



MAITRE D'OUVRAGE :



Commune de Sallanches

30 quai de l'Hôtel de ville
74 700 SALLANCHES

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Willem den Hengst et Associés



WILLEM DEN HENGST & ASSOCIES
ARCHITECTES-PAYSAGISTES CONCEPTEURS-URBAINS
VRD INGENIEURS-CONSEILS
04 50 71 13 42 - willem.den-hengst@wanadoo.fr

62 rue des Ducs de Savoie
74 200 THONON-LES-BAINS



SINBIO SCOP – Agence Rhône Alpes

2 rue Emile Fournier
69 210 L'ARBRESLE

DATE	INDICE	MODIFICATION	REDACTION/RELECTURE
29/01/2025	00	Première diffusion	AuB

A l'issue de la consultation du public et à la lecture du dossier proposé à la consultation, le commissaire enquêteur demande une information complémentaire du Maître d'Ouvrage dont voici les réponses.

CONCERNANT L'ACCES ET LE DEPLACEMENT SUR LE SITE

Dans le dossier est précisé que la fermeture de l'ancienne route impériale concernera tous les véhicules à moteur hors services (secours, livraisons, agriculteurs). Qu'en est-il des véhicules des personnes à mobilité réduite, et des 2 roues motorisés ?

La route sera fermée à tous les véhicules à moteur, y compris les 2 roues motorisés.

Les personnes à mobilités réduites auront plusieurs solutions d'accès :

- Places PMR sur le parking Sud
- Places PMR sur le parking du Forum / Bus
- Places PMR au niveau du parking plage pour accès plage, snack ou lac Nord (ouverture des barrières avec code d'accès fourni sur demande auprès des services municipaux ou Office de Tourisme).
- Accès via les 2 navettes (adaptées aux PMR) pour déposer sur l'un des 4 arrêts du site dont le lac Nord.

L'étude d'impact précise que la circulation sur l'ancienne route impériale sera interdite au moins en période estivale. Quel plan de circulation est prévu pour les usagers empruntant quotidiennement l'ancienne route impériale comme axe de transit lorsque celle-ci sera fermée à la circulation ?

Lorsque l'ancienne route impériale sera fermée à la circulation en période estivale, les usagers seront déviés sur des routes départementales, à savoir la RD13, Avenue André Lasquin et route de Passy.

Au nord de la commune, les personnes déviées peuvent également emprunter sans difficultés l'échangeur d'autoroute qui permet de rejoindre gratuitement la commune de Passy et au-delà jusqu'à Chamonix toujours gratuitement.

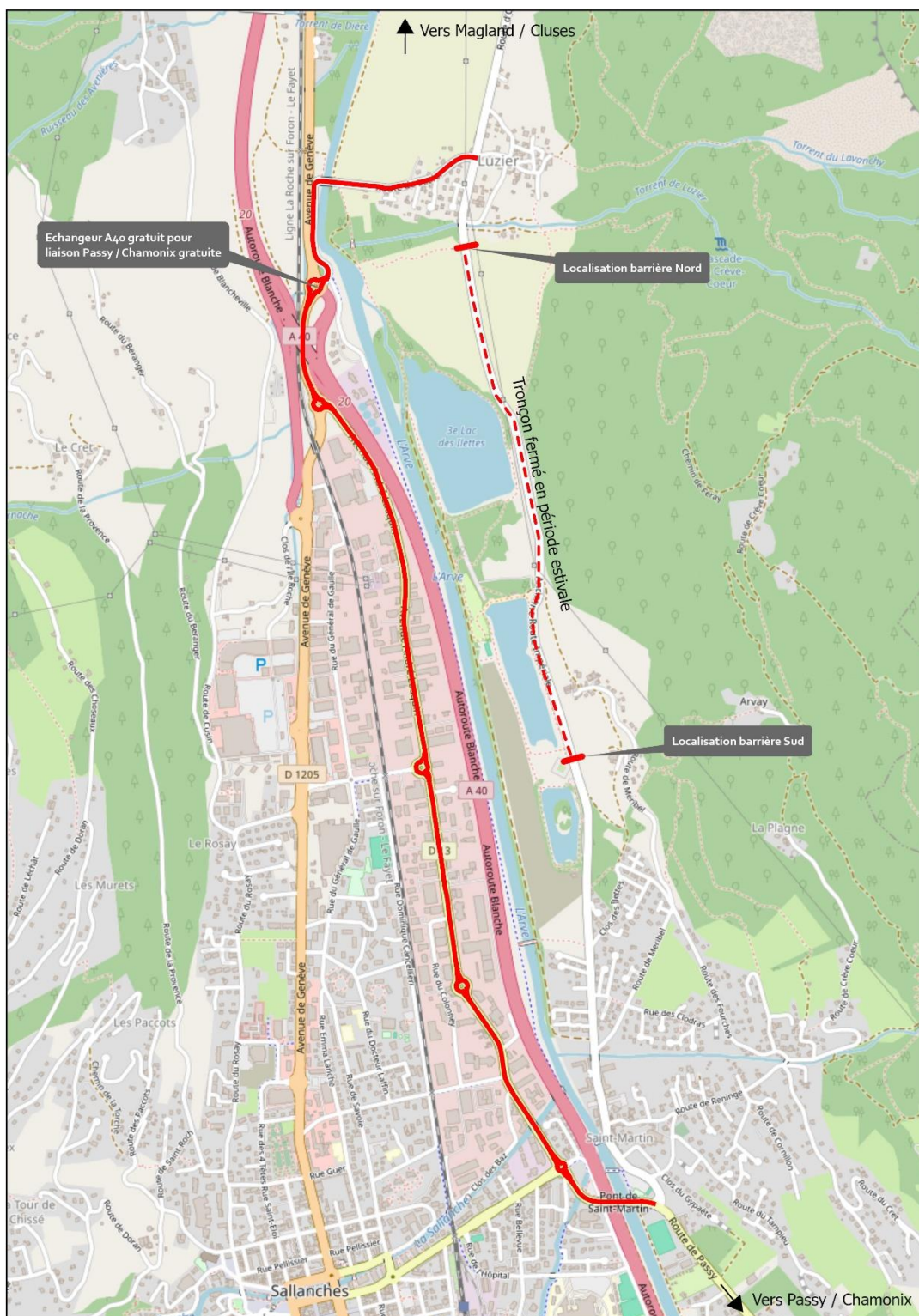
Cet itinéraire de déviation a le mérite d'éviter la traversée du bourg de Saint Martin en restant sur des voies départementales prévues à cet effet. En outre, il n'est guère plus long que le trajet initial de transit (4,3 km contre 3,5 km).

Les comptages routiers réalisés fin juin 2021 sur l'ancienne route impériale nous indiquent les éléments suivants :

- Trafic Moyen Journalier de 699 véhicules dans le sens Luzier > St Martin (dont 105 deux roues) contre 631 véhicules dans le sens St Martin > Luzier (dont 77 deux roues).
- La circulation est beaucoup plus importante les weekends que les jours de la semaine. La différence est flagrante sur la 2ème semaine de comptage : dans le sens Luzier > St Martin, on dénombre une moyenne de 591 véhicules par jour de semaine (dont 58 vélos) contre 850 véhicules par jour de weekend (dont 108 vélos). Dans le sens St Martin > Luzier, on dénombrait une moyenne de 536 véhicules par jour de semaine (dont 40 vélos) contre 804 véhicules par

jour de weekend (dont 76 vélos). La majorité des déplacements sont donc à vocation de loisirs et non pendulaire.

- L'ancienne route impériale est déjà très utilisée par les vélos. La fermeture de cet axe sauf aux cycles permettrait de sécuriser d'avantage leurs déplacements, notamment pour les familles.



Plan de déviation envisagé

Dans le dossier il est précisé qu'un portique anti-caravane sera installé à l'entrée du parking sud. Est-il prévu une installation physique sur l'ancienne route impériale qui empêcherait la circulation des véhicules non autorisés et à quels endroits seraient situés ces obstacles coté St Martin et coté Luzier ?

Des barrières qui fonctionneront avec un code seront disposées à deux endroits de l'ancienne route impériale. Côté Sud, elle sera installée juste après le parking du forum (pour accès des bus et navettes, pêcheurs ou PMR). Côté Nord, elle sera installée après le pont de Luzier, après le chemin d'accès qui mène à une habitation (cf. plan ci-dessus p.4 pour localisation).

Le fonctionnement de la barrière serait le suivant : mise en place d'un code modifié de manière hebdomadaire pour éviter les abus. Les codes seraient préétablis au lancement de la saison estivale et transmis en amont à tous les ayants droits, services de secours, MNS, gestionnaire du snack, services municipaux. Pour l'accès des PMR, un numéro de téléphone sera indiqué sur la barrière pour être mis en contact avec un gestionnaire ville et/ou l'office de tourisme. Ce code leur permettra de rejoindre la plage (notamment pour la rampe de mise à l'eau ou l'accès au snack).

C'est ce type de fonctionnement qui a été mis en place pour l'accès au lac vert sur la commune de Passy. Ce dispositif semble satisfaisant et convient à tous les usagers. Ils remarquent que dans la grande majorité des cas, les usagers, même PMR, utilisent d'avantage la navette que le code d'accès.

L'étude d'impact ne précise pas les dispositifs qui seront mis en place pour interdire ou empêcher le stationnement le long de l'ancienne route impériale. Est-il prévu de matérialiser cette interdiction par des barrières, des glissière, des enrochements ?

Les dispositifs prévus pour empêcher le stationnement seront les suivants :

- Dans la plupart des cas, réalisation d'un merlon en bord de chaussée ;
- Sur les portions où la réalisation du merlon n'est pas possible, installation de rochers et/ou potelets bois.

De plus, la Ville de Sallanches souhaite tester, dès cette année, un dispositif déjà déployé sur la commune. Il s'agit de la mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB).

Celle-ci sera mise en place depuis le chemin rural des Vernes (au droit de l'ancienne entrée de l'aérodrome), jusqu'au pont de Luzier.

La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.



Principe de fonctionnement d'une CVCB (source : CEREMA)

Ce marquage au sol sera accompagné d'une signalisation interdisant le stationnement ou l'arrêt sur les accotements.

Ce dispositif, en plus d'être moins onéreux que l'installation de potelets ou merlon, aura le mérite d'inciter à une circulation apaisée : les automobilistes sont plus prudents et contrôlent leur vitesse, ce qui sécurise le parcours des cyclistes.

Le projet prévoit le maintien de la navette qui relie le centre-ville de Sallanches au site des Ilettes, uniquement en période estivale (juillet et août). Il est également prévu la mise en place d'une nouvelle navette horaire dédiée aux Ilettes, avec une aire de dépose et demi-tour implantée entre les lacs de pêche et de baignade. Est-il envisagé que cette navette dédiée prolonge son parcours jusqu'au lac Nord pour les pratiquants des activités nautiques puis jusqu'à Luzier ?

La navette estivale existante prévoyait déjà un arrêt aux Ilettes au niveau du parking Forum. Les arrêts sont desservis toutes les 40 minutes.

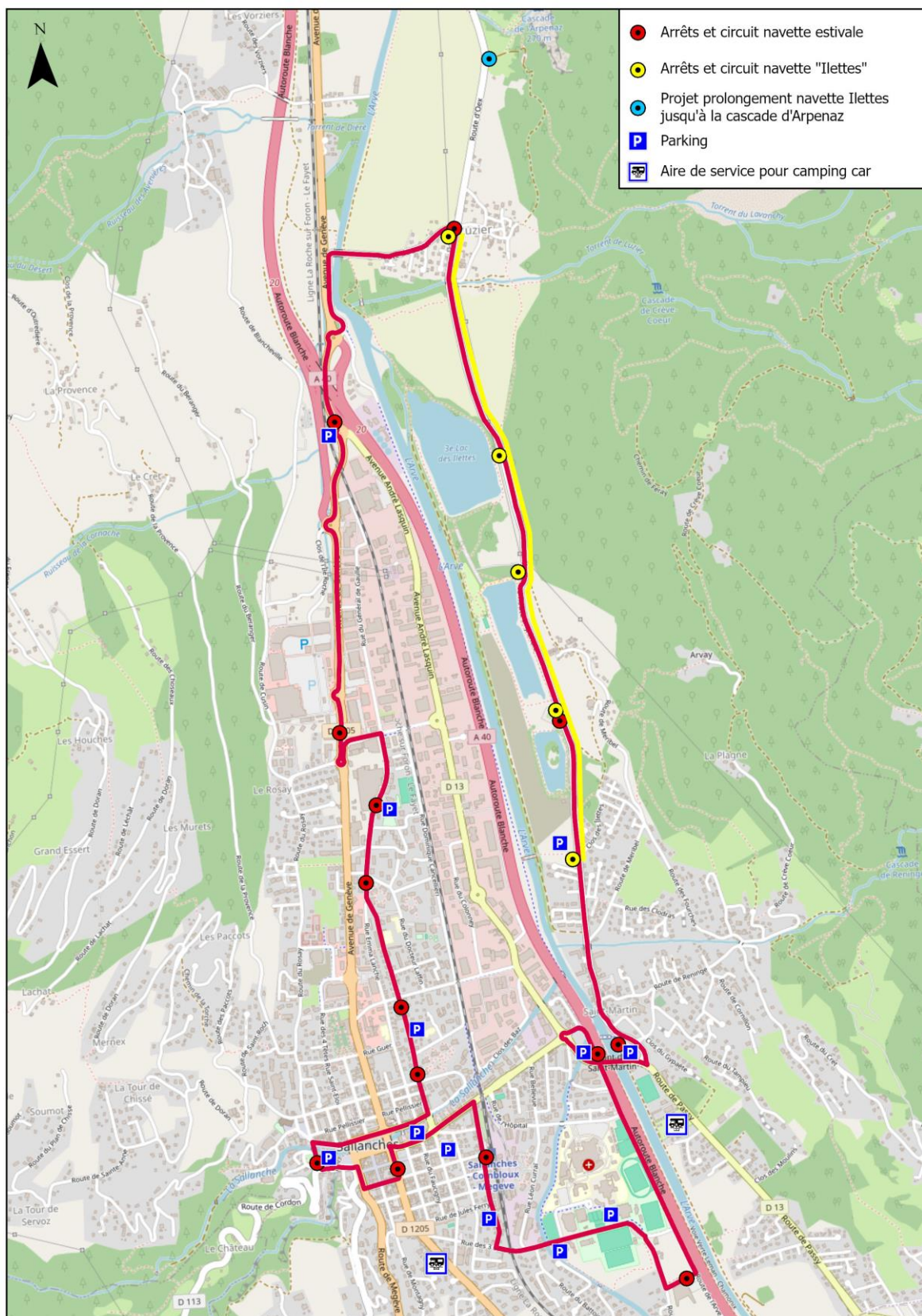
En complément, il est prévu la mise en place d'une navette « Ilettes » avec 5 arrêts sur le site :

- Parking Sud
- Parking Forum
- Lac baignade au niveau du snack avec création d'un vrai quai bus PMR
- Lac Nord (au niveau des escaliers existants ?)
- Hameau de Luzier (aire de retournement sur la parcelle communale 251A 2190).

La navette devra disposer d'un système de remorque permettant aux pratiquants de pêche et/ou d'activités nautiques d'accéder au site avec leur matériel.

Une rotation plus rapide que la navette estivale pourra être envisagée, avec un passage toutes les 20 minutes par exemple.

A long terme, la navette Ilettes pourra être prolongée jusqu'au site de la cascade d'Arpenaz pour permettre aux visiteurs des Ilettes de découvrir ce site naturel protégé d'exception (DUP en cours). Cette navette aura le double intérêt de désengorger le site des Ilettes et celui de la cascade d'Arpenaz, qui souffre également d'un stationnement anarchique.



Circuit et arrêt de la navette estivale et navette « Ilettes »

Qu'est-il prévu au niveau de Saint Martin pour sécriser le secteur suite à l'augmentation prévisible du trafic routier en raison de la fermeture de l'accès au site depuis Luzier ;

Des aménagements de voirie viennent tout juste d'être réalisés en 2024 pour requalifier entièrement et sécuriser la traversée du bourg de Saint Martin (réalisation de trottoirs, chicanes, plateaux surélevés, traversées piétonnes et cycles clairement identifiées par revêtement différencié).



Photos des aménagements réalisés (©Ville de Sallanches et ©Cédric Brunner)

Lorsque l'ancienne route impériale sera fermée en période estival, le trafic routier de délestage sera dévié sur les voies départementales (cf. plan de déviation p.4). De même, l'ensemble des établissements scolaires seront fermés (groupe scolaire de Saint-Martin, collège et lycée St Joseph). La circulation sera de fait considérablement diminuée sur le hameau de Saint Martin, notamment aux heures de pointe les matins et soirs.

Quelle serait la situation du stationnement, sur ou à proximité du site, si le parking de 450 places venait à être surchargé?

Le futur parking disposera de 450 places de stationnement, améliorant l'offre de stationnement existante.

De nombreux parkings communaux sont accessibles à proximité du site des Ilettes, sur le passage de la navette estivale, à savoir :

- Au sud, parking de l'esplanade de St Martin (89 places)
- Au sud, parking de l'Arve - route de l'Arve (26 places)
- Au sud, parkings de Cayenne et des Régies (45 et 120 places)
- Au nord, parking P+R du Mont Blanc (99 places)

Sans compter les parkings du centre-ville qui sont pour la plupart à proximité immédiate d'un arrêt de la navette estivale (cf. plan page 7).

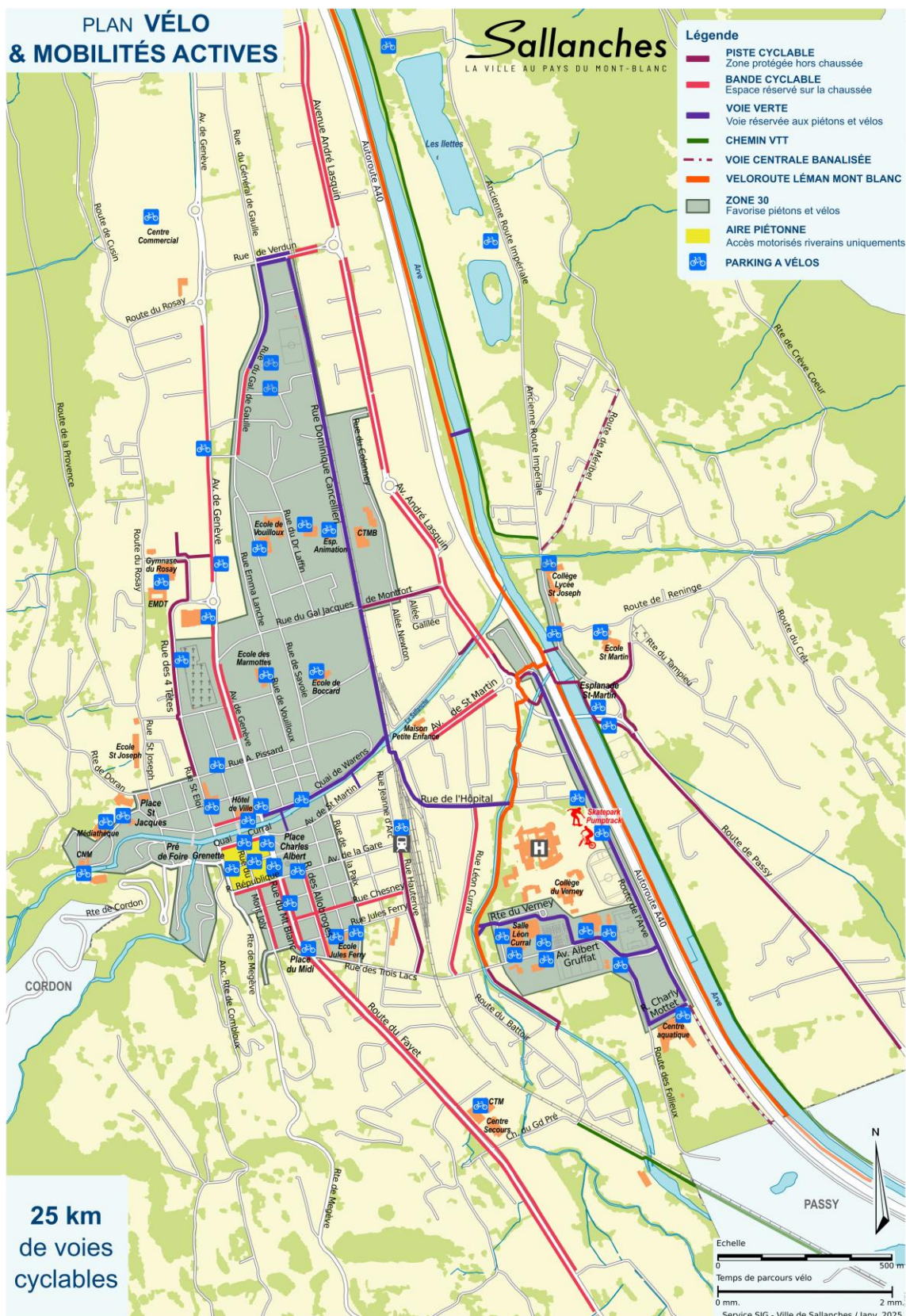
Aussi, lorsque le parking des Ilettes sera complet, un panneau d'information renverra les usagers vers les autres parkings de la ville, lesquels seront desservis par la navette.

De même, une plaquette d'information, diffusée via l'Office du Tourisme et accessible en ligne, sera réalisée indiquant aux usagers les différents moyens de déplacement existants pour se rendre aux Ilettes. L'objectif étant d'inciter les usagers à utiliser des déplacements alternatifs à la voiture, à savoir la navette ou les modes actifs (vélos, piétons).

Les services de la police municipale veilleront également au contrôle de la réglementation en matière de stationnement gênant.

Depuis plus de 10 ans, la ville s'attache à déployer un réseau d'aménagement cyclable complet sur la commune. Aujourd'hui, 25 km d'aménagements sont existants, dont de nombreuses voies vertes permettant aux cyclistes de se déplacer en site propre. Le cœur de ville, le quartier de Vouilloux et celui de Cayenne sont directement reliés au site des Ilettes depuis une voie verte. La passerelle des Ilettes, mise en service en juillet 2024, est le trait d'union qui manquait jusqu'à aujourd'hui pour relier ces voies vertes au site des Ilettes.

Le schéma directeur cyclable identifie encore 17 km d'aménagements cyclables à réaliser à court ou long terme.



Plan des aménagements cyclables existants

Des dépositaires d'observation ont fait état de la présence de camping-cars sur le site notamment en période de forte fréquentation. Il est prévu un portique anti caravane à l'entrée du parking sud interdisant l'accès. Est-il envisagé une autre aire de stationnement pour ces véhicules sur le site avec des aménagements spécifiques (point d'eau, bac de récupération des eaux usées ...) ?

Le règlement du PPRN indique que la réalisation de camping / caravanage est strictement interdite sur l'intégralité du site des Ilettes. Aussi, par mesure de sécurité et pour respecter la réglementation, le parking du projet est équipé d'un portique anti-caravane afin de ne pas inciter à cet usage.

Par ailleurs, une aire de service camping-car est disponible sur la route du Fayet à Sallanches, avec borne multiservices pour vidange des eaux usées et plein en eau potable (cf. plan page 7).

Une aire de service est également accessible sur le camping Le Relais de la Vallée Blanche situé au 390 route de Passy, sur la commune de Sallanches (cf. plan page 7). Un accès aisé au site des Ilettes est possible depuis le camping en empruntant le chemin rustique de la digue de l'Arve ou en empruntant la navette depuis l'esplanade de Saint-Martin.

CONCERNANT LE COUT ET LE FINANCEMENT DU PROJET

Plusieurs observations font référence à des informations de coût et de financement du projet entendues lors de diverses rencontres avec le porteur du projet (Mairie de Sallanches), cependant aucun document du dossier ne présente le coût et le financement du projet

Par ailleurs dans le dossier il est mentionné que le projet a été précédé de plusieurs études et consultations, notamment :

- Une étude de faisabilité et de programmation en 2019 ;
- Une étude de reconquête de l'Arve en 2020 ;
- Une concertation citoyenne en 2022.

En qualité de Commissaire Enquêteur je souhaiterais disposer des documents faisant état du budget et du financement prévus pour ce projet, et des comptes rendus et synthèses des rencontres avec le public qui se sont tenues sur la base du projet.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'estimation du projet au stade avant-projet définitif, ainsi que le plan de financement du projet.

PLAN DE FINANCEMENT - REQUALIFICATION DU SITE NATUREL DES ILETTES

Nature des dépenses	Montant HT*	Montant TTC*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux préparatoires	90 000.00 €	108 000.00 €	FINANCEMENTS PUBLICS	60%	2 748 500 €
Protection environnementale et lutte contre envahissantes	350 000.00 €	420 000.00 €	ADEME - Développer le vélotourisme	1%	48 500 €
Viabilisation renforcement réseaux	300 000.00 €	360 000.00 €	Département : ENS	50%	2 300 000 €
Aménageemnt parking 450 pl.	620 000.00 €	744 000.00 €	Département : plan Lac	4%	200 000 €
Aménagement loisirs ludique et sportif	600 000.00 €	720 000.00 €	Département : CDAS	4%	200 000 €
Aménagement lac de pêche	500 000.00 €	600 000.00 €			
Aménagement espace forum	500 000.00 €	600 000.00 €			
Aménagement loisir nautique	750 000.00 €	900 000.00 €	FINANCEMENTS PRIVES		
Plantation + forestation + re naturation	700 000.00 €	840 000.00 €	financier (préciser) :		
Construction service plage (local MNS + vestiaires + snack)	200 000.00 €	240 000.00 €			
			RESSOURCES PROPRES	40%	1 861 500 €
			Autofinancement, fonds propres, emprunt	40%	1 861 500 €
TOTAL Eligible (travaux)	4 610 000 €	5 532 000.00 €	TOTAL Taux de financement sur total travaux	60%	4 610 000 €

Estimation stade APD du projet des Ilettes et plan de financement

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE SALLANCHES

Suite à la réunion publique du 03 octobre 2024, une rencontre s'est tenue entre les élus et la société de pêche de Sallanches.

Leurs demandes sont les suivantes :

- Supprimer les cabanes situées sur la passerelle traversant le lac. Ce n'est pas utile dans leur pratique de la pêche ;
- L'emplacement de la passerelle est idéal, notamment la distance nécessaire entre la passerelle et la roselière ;
- Comme il s'agit d'un lac de 1ère catégorie à truite, les pêcheurs ont peu de matériel. Ils aimeraient que le projet prévoit au moins 1 ponton supplémentaire autour du lac sur les berges Est du lac ;
- Les élus ont rassuré les pêcheurs sur le fait que le parking du forum prévoyait des places de stationnement dédiées aux pêcheurs, ce qui permet de rejoindre facilement le lac de pêche et le lac de baignade. Ils s'interrogent toutefois sur l'accessibilité du lac Nord en période estivale. Le système de navette « Ilettes » mis en place leur permettra de rejoindre le lac avec un arrêt spécifique au 3ème lac.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES PRATIQUANTS DE PLANCHE A VOILE / SURF-FOIL

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 03 octobre 2024, contact a été pris avec les pratiquants de planche à voile pour répondre à leurs interrogations.

La pratique se déroule d'avril à octobre. Le site de Passy est privilégié à celui de Sallanches, excepté en période estivale. La forte affluence au lac de Passy en juillet et août est dangereuse pour la pratique de planche à voile ou surf-foil. Le lac Nord des Ilettes offre donc plus de sécurité, notamment pour les débutants.

Les deux pratiquants rencontrés souhaitent être rassurés sur le fait que la pratique sera toujours possible au lac Nord. Comme il s'agit d'une activité déjà existante sur le lac, celle-ci pourra bien être maintenue en l'état.

Ils s'interrogent sur l'accessibilité du lac Nord en période estivale. De même que pour les pêcheurs, les élus indiquent que la navette « Ilettes » leur permettra de rejoindre le lac avec un arrêt spécifique. Les élus s'engagent à trouver un système de transports qui permettra également de transporter du matériel (remorque à l'arrière de la navette ?).

Les pratiquants demandent s'ils pourront toujours accéder au plus près du lac Nord en vélo cargo, ce qui est bien entendu possible dans le cadre du projet.

Les résultats de la concertation citoyenne et de la réunion publique sont d'ores et déjà indiqués dans le dossier d'enquête publique (cf. annexe 7 - Note participation du public).

CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES

Dans le dossier il est indiqué que les chiens seront interdits sur l'ensemble du site des Ilettes, sans exception, y compris sur le parking. Cette interdiction vise à protéger la faune et la flore du site, préserver la tranquillité des visiteurs et maintenir la propreté du site. Dans le projet, est-il prévu une aire pour les chiens où les interdictions et la tenue en laisse seraient levées dans ou à proximité du site (lac Nord) ?

Face aux fortes demandes, la Municipalité rappelle la réglementation suivante (cf. plan ci-dessous) :

- Zone rouge : Interdiction des chiens, même tenus en laisse, sur la partie ENS (lac Nord). Les chiens peuvent perturber la faune et flore locale, ce qui peut entraîner un abandon des nids ou modifier les comportements naturels des espèces protégées, nombreuses sur cette partie du site.
- Zone orange : En période estivale, chiens interdits, même tenus en laisse, autour et dans le lac de baignade. En dehors de la saison estivale, chiens autorisés tenus en laisse.
- Zone jaune : Chiens autorisés toute l'année, uniquement tenus en laisse, sur la partie parking et autour du lac de pêche (baignade des chiens interdite dans le lac de pêche). L'accès au chemin rustique en rive droite de l'Arve est autorisé pour les chiens tenus en laisse.



Réglementation d'accès aux chiens sur le site

CONCERNANT LA POLICE ET ENTRETIEN DU SITE

Des observations font état des dégradations, du manque de surveillance et du manque d'entretien du site actuel. Dans le dossier du futur projet il est indiqué que la police municipale sera responsable de la surveillance et du respect des règlements du site des Ilelles, mais ne précise pas les moyens mis en œuvre pour les autres aspects de "police" et d'entretien du site. Un projet de réglementation pour l'usage, la surveillance et l'entretien est-il en cours d'élaboration ?

Le Nord du site devant être classé Espace Naturel Sensible, un plan de gestion sera rédigé. Même s'il n'est pas obligatoire dans un ENS, ce document stratégique permet de définir une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen terme pour assurer une gestion cohérente du site (entretien, préservation et aménagement du site).

Lors de la rencontre de l'association de pêche de Sallanches, l'un des membres a fait part de sa volonté de devenir garde-chasse. Sa présence peut être un élément clé pour garantir la préservation de la biodiversité et la sécurité du site. Il veillera au respect de la réglementation environnementale mise en place dans le cadre du plan de gestion ENS, veillera à une cohabitation harmonieuse entre les visiteurs et la nature. Ils ont également un rôle important en matière de prévention et sensibilisation auprès du public.

Les pages 85 et 86 de l'étude d'impact indiquent les mesures d'entretien et de surveillance du site. La police municipale assurera effectivement la sécurité et le respect de la réglementation. Les agents du service propreté urbaine effectuent un passage quotidien sur le site, notamment pour les corbeilles et le nettoyage des toilettes publiques. Un entretien différencié du site sera mis en place avec le service des espaces verts.

Un contrôle régulier du site sera effectué pour engager les mesures nécessaires au cours du temps, comme la possibilité d'installer des caméras de vidéosurveillance.

CONCERNANT DES INTERROGATIONS RELEVÉES DANS LES OBSERVATIONS

Une observation fait état du manque dans le dossier, des avis de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et de l'association Centre de la Nature et Montagne (CNM). Ces organismes ont-ils été sollicités et si oui quelle est leur réponse ?

Consultation de l'OFB : le bureau d'étude ACER CAMPESTRE, missionné pour l'étude faune / flore, a contacté l'OFB dans le cadre de son diagnostic. Page 18 du rapport Faune/Flore, il est indiqué « pas de donnée sur la BDD interne (reversée sur l'INPN).

Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, notre étude d'impact a été déposée en juillet 2024 et soumise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Conformément aux dispositions en vigueur, la MRAE a sollicité plusieurs services compétents, notamment la DREAL, les services de la préfecture et l'ARS.

Nous n'avons pas directement consulté l'Office Français de la Biodiversité (OFB), considérant que les autorités compétentes en matière d'environnement, dont la DDT, disposent d'un lien direct avec cet organisme. À ce jour, nous n'avons pas eu accès à un avis spécifique de l'OFB concernant notre projet.

Si un retour de l'OFB existe via les services de la DDT ou d'une autre administration, nous restons bien entendu disponibles pour en prendre connaissance et y apporter toute réponse utile.

Consultation du SM3A : comme vous le précisez précédemment, le SM3A avait réalisé une étude « reconquête de l'Arve en 2020 », à laquelle la Ville de Sallanches était associée. Ce projet proposait « d'effacer le lac Nord » au profit de l'Arve en supprimant la digue. Ceci était contraire à la volonté municipale. L'enquête faune flore montrera que les espèces protégées sont essentiellement présentes sur ce lac Nord. D'un commun accord avec le SM3A, les élus de la ville se sont donc retirés de ce projet et on poursuit les études sans impact sur les digues.

En étude préalable, le SM3A a été sollicité dans le cadre de la déclaration de travaux pour les réseaux (DT/DICT). Le projet actuel n'ayant pas d'impact sur le périmètre de la rivière Arve ni ses abords (digue des Ilettes et digue de l'aérodrome), le SM3A n'a pas été sollicité davantage.

Consultation du Centre de la Nature Montagnarde : une entrevue a bien eu lieu entre le CNM et la municipalité en décembre 2024. Le CNM a montré un intérêt réel au projet de renaturation du site. Ils sont prêts à vulgariser les aménagements paysagers mis en place auprès du grand public dans le cadre de leurs différentes activités et événements organisés. En effet, le CNM est une association d'éducation et de sensibilisation à l'environnement montagnard (cf. courrier du CNM en pièce jointe).

Plusieurs zones de pollution des sols sont identifiées dans le dossier de requalification du site des Ilettes, principalement liées à l'ancienne activité de l'aérodrome et à d'autres usages passés ou actuels du site.

- L'ancien aérodrome
- La zone de stockage au sud du site •
- Les secteurs du parking et des voiries d'accès
- Les abords du lac central :

Des observations font état de pollutions des sols qui seraient non identifiées dans le dossier les lieux concernés sont :

- Dans le secteur situé entre le lac de pêche et le lac de baignade des débris de plastiques effleurent pouvant laisser supposer un enfouissement de déchets ;
- Une décharge serait encore visible sur le bas-côté de la route impériale .

Pourriez-vous apporter des précisions quant à ces remarques ? Je note toutefois dans le dossier que « *des mesures de caractérisation et de dépollution des sols sont prévues en cas de découverte de pollution lors des travaux* ».

Le site des Ilettes est une ancienne gravière qui n'a jamais été remblayée par un enfouissement de déchets. Par ailleurs, dans le cadre des études géotechniques qui se sont déroulées sur l'ensemble du site, des sondages à la pelle ont été réalisés sur une profondeur minimale de 3 m. Aucun de ses sondages, que ce soit au niveau du lac de baignade, sur le forum ou sur le futur parking au Sud, n'ont indiqué la présence de débris plastiques enfouis.

Malheureusement, le site souffre régulièrement, comme de nombreux sites communaux, de dépôts sauvages de déchets (ordures ménagères ou déchets verts), que ce soit à l'intérieur du site ou dans les accotements. Le Centre Technique Municipal effectue un contrôle régulier de ces désordres pour retirer ses dépôts sauvages.

Bien entendu, comme il est indiqué dans le dossier, les mesures de dépollution des sols sont prévues en cas de découverte de pollution lors des travaux.



Compte-rendu de réunion entre l'association Centre de la Nature Montagnarde et la Mairie de Sallanches du 10 décembre 2024 – 13h30 à la Mairie

Présents :

Pour la Commune de Sallanches :

Mme Elodie ANDRE, Adjointe aux Bâtiments,
Mme Aurélie BONNET, Chargée d'opérations.

Pour l'association Centre de la Nature Montagnarde (CNM) :

Mme Fanny FOREST, responsable pédagogique,
M. François AMELOT, directeur.

Ordre du jour

1. Actions actuelles du CNM sur le site ;
 2. Enjeux de la phase travaux pour les activités du CNM : accessibilité, perturbations ;
 3. Présentation du projet de requalification par la Mairie
 4. Perspectives de mise en valeur du site par le CNM ;
 5. Questions diverses.
-

Contexte :

Le CNM intervient très régulièrement sur le site des llettes, pour des activités pédagogiques et des actions de valorisation de cet espace naturel, tout au long de l'année et avec tous les publics.

Dans la perspective des travaux à venir, l'équipe du CNM se questionne :

- *sur les perturbations à envisager pendant les travaux pour ses activités pour 2025 ;*
- *sur les opportunités d'utilisation du site après travaux.*

A la demande du CNM, le service en charge de l'opération de requalification du site des lacs des llettes a reçu une partie de l'équipe du CNM. Mme Elodie ANDRE a pu se joindre à la réunion.

1. Actions actuelles du CNM sur le site

Le CNM organise 2 types d'activités sur le site, qui est particulièrement adapté à l'accueil des publics et la réalisation d'activités nature :

- des petits événements et **animations grand public**, y compris des **chantiers participatifs** (arrachage de plantes Exotiques Envahissantes) et des **formations** (botanique, entomologie...), pour lesquels le RDV est donné sur place (généralement près du restaurant le Transat, pour sa position centrale) ;
- des **activités variées pour des groupes** de la maternelle aux seniors, **qui arrivent en car**. Ceci concerne des milliers de personnes chaque année, parfois plus de 150 personnes par jour.

Les principaux thèmes abordés sur ce site : écosystème lac et la ripisylve, castors, plusieurs types de balades nature, rapaces, petites bêtes sur Terre ou dans l'eau, créations sauvages, paysages alentours.

À noter que, du fait de la facilité d'accès à l'ensemble du site et de la diversité des espaces naturels, de nombreux autres thèmes sont abordés, notamment lors des animations grand public.

2. Enjeux de la phase travaux pour les activités du CNM : accessibilité, perturbations.

La première préoccupation du CNM concerne **l'accès des groupes arrivant en car** :

- la fréquence est élevée au printemps (jusqu'à 6 groupes / 3-4 cars par jour) ;
- il faut que la dépose / reprise des $\pm$ 50 passagers s'effectue en sécurité ;
- il faut qu'ils puissent stationner pendant plusieurs heures (parfois la journée) et faire demi-tour ;
- les cars arrivent principalement depuis Luzier.

La période concernée va de fin mars à fin août, avec un pic d'activité entre mi-avril et fin juin.

Seconde préoccupation : **l'utilisation des espaces naturels**. Actuellement, le CNM utilise :

- le bois du parcours sportif,
- Le cheminement du tour du Lac Nord,
- La plage et l'espace boisé près du Transat,
- La grenette et les prairies entre les lacs Sud et central ;
- Le secteur de l'observatoire (lac Nord), notamment pour des chantiers participatifs, avec nécessité d'un accès en camionnette (de mai à octobre, dates pouvant être coordonnées en amont).

Les questions du CNM sont donc les suivantes :

- à quelle période les travaux vont-ils avoir lieu et sur quels secteurs ?
- quels secteurs seront accessible ou pas en 2025 ?
- quels véhicules pourront accéder, par quels cheminements ? (cars des groupes, camionnette pour les chantiers, particuliers pour les animations...)

En réponse, la Mairie relève la diversité des activités menées sur le site, et apporte des éléments :

- les travaux commenceront au plus tôt en août 2025 : aucune perturbation n'est à prévoir d'ici là (hormis travaux ponctuels). Ils se dérouleront au cours de l'automne 2025.
- Pendant les travaux, l'accès au lac Nord pourra se faire depuis le parking de Luzier.
- La possibilité d'accès en camionnette pour les derniers chantiers sera à évaluer selon l'avancement des travaux.

En conclusion, la saison de printemps 2025 pour le CNM n'est pas impactée, seules les activités d'automne et le dernier chantier participatif pourront être perturbés. L'anticipation et l'échange entre le CNM et la Mairie permettront d'éviter tout problème.

3. Présentation du projet de requalification par la Mairie

La Mairie présente les plans masse détaillés du projet. Notamment :

- le lac Nord ne sera pas impacté, et les activités déjà présentes pourront se poursuivre, y compris sur la partie qui sera classée en « Espace Naturel Sensible ».
- une aire de dépose pour les cars sera aménagée près de la grenette, entre les lacs central et Nord.
- Au Nord de ce point, la fermeture de la route Impériale est envisagée principalement pendant la période estivale.
- Parmi les aménagements, un « jardin du Curé », une plantation d'osier ainsi qu'un verger ont été prévus, comme support aux activités du Château des Rubins – Observatoire des Alpes.
- Un restaurant snack se trouvera sur la plage, à l'emplacement de l'actuel Transat.

Le CNM souligne le haut niveau de prise en compte de l'environnement dans ce projet. Une vigilance concerne cependant la mise en retrait de certains secteurs, comme l'accessibilité pour les animations. Il est répondu que l'accès pour des activités pédagogique sera toujours possible.

4. Perspectives de mise en valeur du site par le CNM

Dans la continuité de son action visant à apporter une valeur ajoutée aux espaces naturels de la Commune, renforcée notamment depuis 2021, le CNM exprime son souhait de **poursuivre la mise en valeur et l'utilisation du site, en s'appuyant sur les nouveaux aménagements :**

- souhait d'un **accès ponctuel privilégié à certains espaces** / biotopes créés ou mis en quiétude. Notamment : une des mares qui seront créées (pour usage de mare pédagogique, conduite d'ateliers avec les jeunes de l'Espace Animation ou des EEL...) et des espaces boisés ;
- construction d'une **offre d'activités nature adaptée** aux nouveaux aménagements, **pour le public local et les visiteurs, tout au long de l'année ;**
- proposition de **contribution au plan de sensibilisation** de la partie labellisée ENS du site (médiation humaine à l'année, adaptée aux habitants et visiteurs, parcours de découverte...) ;
- souhait d'accès à la synthèse des relevés naturalistes réalisés sur le site, pour connaissance et adaptation de ses animations.
- **propositions pour faciliter l'accès des groupes :**
 - prévoir le stationnement longue durée des cars en plus de la dépose.
 - envisager une nouvelle dépose (matérialisation d'un arrêt de bus) près du pont de Luzier, qui deviendra l'autre porte d'entrée du site, permettant des circuits et traversées de l'ensemble du site (notamment avec les groupes).
 - des places de stationnement pour les professionnels / intervenants sont-elles possibles ? (badge, borne...).
- proposition d'**établir un « chalet d'accueil et d'animation »** qui soit multi-acteurs (Office du tourisme, Château des Rubins, CNM, Pêcheurs...) qui soit le lieu où chaque visiteur vient s'enquérir des activités du moment ou à venir (agenda du site), et serve de « camp de base » pour les activités (point de RDV...), site de repli / abri, stockage de matériel utilisé fréquemment...

D'une façon générale le CNM propose, en tant que partenaire de la Commune, de **contribuer à l'acceptation du site** réaménagé, en utilisant par exemple les haies et bosquets plantés, les mares, berges nouvellement créées... comme supports d'animation.

Les **chantiers nature**, actuellement sur le Lac Nord près de l'observatoire, doivent être conduits sur au moins 3 ans de suite. Ils pourront être déployés sur d'autres secteurs du site, déterminés en commun.

La Mairie prend note de ces possibilités et apporte les précisions suivantes :

- Le CNM pourra accéder aux relevés naturalistes.
- Elle suggère notamment d'utiliser le futur théâtre de verdure comme lieu d'activités.
- Elle pense possible que le CNM puisse disposer d'un accès spécifique à certains espaces qui seront mis en quiétude ou isolés des parcours prévus pour le public (mise en place de portiques...), et un accès aux différents milieux généralement facilité pour les activités pédagogiques (prairies, bois...).
- Les chantiers nature pourront se poursuivre (un accès camionnette sera toujours possible le long de la digue de l'Arve après les travaux).
- Des aménagements à minima (balisage de peinture au sol) pour la dépose des groupes arrivant en car, notamment par le pont de Luzier, semblent possible.

5. Questions diverses

Pas d'autres questions.

En conclusion, le CNM proposera une offre d'activités nature renouvelée, et continuera à apporter sa valeur ajoutée au site naturel des Ilettes, par le renouvellement et la diversité des actions de sensibilisation et d'animation du site, pour tous les publics, toute l'année.

CR rédigé par CNM/FA.